

Syndic	<i>M. le syndic</i>
Municipaux	<i>Membres</i>
R _{le}	- 5 OCT. 2010 / <i>0436</i>
Divers

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-LEGIER – 4 OCTOBRE 2010

**INTERPELLATION : UN RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
POUR ABORDER LA DEUXIEME DECENNIE DU 21^E SIECLE**

Le plan directeur communal, approuvé en 2002, nous apprend ceci : *...les lignes directrices ont pour cadre de référence le développement durable.*

De son côté, le plan directeur régional de 2001 postule que *... l'établissement d'un plan directeur est un acte majeur qui s'inscrit dans la philosophie même et l'esprit de ce que l'on appelle le développement durable...*

Enfin, le plan directeur cantonal rappelle que *...les lignes directrices (2002) sont basées sur un développement territorial durable...*

Fixer des objectifs fait partie de l'action politique. Pour s'inscrire dans le long terme, il importe d'assurer le suivi et la mise à jour de ces objectifs, de vérifier que ceux-ci soient atteints, et, le cas échéant, de corriger les politiques publiques dans le sens souhaité. A ce jour, notre commune a franchi l'étape initiale, mais nous sommes toujours dans l'attente des étapes suivantes.

Pourtant, à un rythme soutenu, la présente époque nous conduit à prendre nombre de décisions complexes qui modifient profondément notre cadre de vie. Que l'on songe par exemple aux gouvernances locale et régionale, aux procédures participatives impliquant les acteurs locaux, au rassemblement des partenaires autour de visions globales, à l'information et à la communication avec la population, mais aussi à la qualité de l'air et du paysage si importante pour la santé et le bien-être de cette population.

C'est le lieu de souligner ici l'impact très positif, et par là multiplicateur, d'actions citoyennes telles que les récentes « semaine de la mobilité » et « journée à pied à l'école » menées aux échelons locaux, régionaux et internationaux.

Et à Saint-Légier, où en sommes-nous ?

Plus que jamais, faire le point sur la poursuite des objectifs évoqués dans le plan directeur communal s'avère indispensable. Cette réflexion aurait de plus le mérite de répondre concrètement aux régulières sollicitations des commissions permanentes de gestion et des finances concernant plusieurs mesures sectorielles telles que la maintenance du patrimoine bâti, les déchets, les eaux, etc. Afin de conduire une politique communale responsable en la matière, il manque aujourd'hui un rapport sur le développement durable.

C'est pourquoi j'interpelle la Municipalité sur la nécessité de présenter un rapport sur le développement durable, fondé sur les indicateurs usuels, dans un délai qui devrait arriver à échéance avant la fin de la présente législature.

Yves Filippozi, conseiller communal